L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 OCTOBRE 1882. 56me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI, 24 OCTBRE 1882.

LES ATTAKAPAS.

Leur sol—leurs cultures—leur population.

Un train de joyeux excursionnistes, venus, ces derniers jours, d'Alexandrie, paroisse des Rapides, nous mettait en mémoire une autre *excursion*, malheureusement avortée celle-là, malgré toute l'activité, tous les efforts de celui qui l'avait entreprise, et dont le but était une visite à la Nile-Ibérie et à St-Martinville. Nous nous étions proposé de nous y joindre, et l'insuccès nous en a causé un vif regret. Mais comme notre valise était déjà bouclée, et pour que notre désappointement ne fût pas complet, pour avoir un semblant de compensation, nous avons voulu faire, en imagination tout au moins, cette tournée aux Attakapas. Aussi bien la pensée dévore l'espace; elle défie les locomotives les mieux en vapeur, les mieux en train, et elle a cela de bon qu'elle embrasse aisément, dans un superbe ensemble, des localités que le touriste ne voit que successivement. La pensée est le panoramiste inimitable, et nous apprécions fort ce mode de voyage mis en vogue par le comte Xavier de Maistre. Plus économique encore que le *commutation ticket*, il est exempt de collisions et d'explosions.

Nous nous sommes donc mis en route, et d'un vol nous étions dans la vallée du Teche. La connaissez-vous? C'est, en vérité, la région la plus favorisée de notre Etat.

Et d'abord, comme paysage, elle a une physionomie qui lui est propre, avec son Teche aux mille contours, aux bords accidentés, navigable sur toute son étendue, mais dont les deux rives semblent parfois se toucher sous un épais bosquet d'arbres entrelacés; avec ses inflexions, ses surprises de terrain. Car là finit la ligne plane et monotone de la basse-Louisiane, qui, elle aussi, porte son type. Ici la campagne a ses caprices, sa diversité, elle monte, elle descend; elle est faite de collinettes et de collines auprès desquelles s'allongent des plaines redondantes de végétation, des savanes immenses, aux pâturages gras, inépuisables, qui sont comme l'entrée des prairies sans fin du Texas, et où l'on voit grouiller un bétail de bonne race, de sure venue, vigoureux, dont les propriétaires peuvent à peine compter les têtes quand arrive la saison du *marquage*. Puis ce sont des bois touffus, à perte de vue (tout un trésor de déboisement), commençant sur un terrain plat, et montant ensuite en pentes douces, ondulantes, et allant former des plateaux qui assistent à leur propre développement, en se mirant dans des criques, des bayous, des lacs, des cours d'eau de toute espèce, poissonneux à l'infini et appelant sur leurs bords un gibier abondant.

Et quel sol! Certes il ne réclame pas des prodigalités d'engrais; son excellence, sa presque virginité, l'humidité, le calorique le mettent vite en production. A peine a-t-il reçu qu'il rend à gros intérêts, sans exiger du maître une connaissance bien approfondie des semis, des plantations, des époques et de la façon d'alterner les productions. La nature l'a servi à pleines mains. Pour l'agronome actif et intelligemment il n'y a là que l'embarras du choix. Canne, coton et maïs y croissent à l'envi. Un peu de travail intelligent distribué, venu à son temps, et le rendement est riche en quantité aussi bien qu'en qualité. A côté des deux grandes cultures toutes les petites y sont possibles.

Il ne lui manquait que des voies de communication rapide, et le chemin de fer de la compagnie Morgan les lui a données; en quelques heures ses produits arrivent sur le marché, et ils se multiplient en raison directe des facilités de débouchés qui leur sont offertes.

Il y a aux Attakapas un champ vaste et bien opulent offert à l'immigration; celle-ci s'y portera forcément en foule quand elle le connaîtra mieux. Elle y trouvera de grands propriétaires, trop intelligents pour ne pas comprendre que le fractionnement de leurs terres, trop considérables pour qu'ils en fassent l'exploitation entière, leur sera une richesse non telle et facile; et les petits fermiers débutant sur une échelle modeste dans l'une des deux cultures mères que nous venons de dire—coton et sucre—auront sous la main des usines centrales—sucreries— et moulins à coton—où, à des taux raisonnables pour les uns et les autres—pourra s'achever l'œuvre de leur récolte. La subdivision de l'exploitation, la petite ferme acquise à des conditions faciles, voilà l'avenir pour le pays si riant du Têche. Montesquieu dit quelque part que "les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais de leur liberté."

Il y a assurément beaucoup de vrai dans cette pensée. Les Attakapas en sont la preuve vivante. Tant que la lutte gigantesque de la sécession a duré, tant qu'a pesé sur nous, même après Appomattox, le régime de la guerre, c'est à dire l'absence de la liberté, et que, les choses changeant de face, l'esclavage du noir a disparu pour faire place à celui du blanc, pendant cette trop longue période, disonsnous, les Attakapas sont restés inertes, improductifs; à ces hommes, si profondément imbus du sentiment de dignité personnelle, il a fallu un retour de liberté, pour que leur revinssent aussi le courage et l'amour du travail.

Aujourd'hui ce travail a repris ses droits, et si vous parcourez quelque jour les champs de Ste-Marie, d'Ibérie, de St-Martin, de Vermillion, vous verrez, penchés sur la charrue et se mêlant au plus rude labeur, et chantant sous un soleil de flamme, des hommes qui portent les plus grands noms de notre Etat, des hommes qui vécurent autrefois d'un revenu princier. Le travail manuel ne les a pas humiliés, encore moins effrayés; ils ont bravement, fièrement accepté la position [illegible] conquérir la position [illegible] le vêtement du sa[illegible] pareuse du laboureur; après avoir défendu le pays, mousquet en main, ils le relèvent par le travail, en le fécondant de leurs sueurs. Ce courage là est plus difficile que l'autre, n'en doutez pas. De ce travail ils peuvent s'enorgueillir d'ailleurs. En tout temps le respect entoura l'agriculteur. De nos jours, chaque année, l'empereur de la Chine se rend à la Fête de l'Agriculture—car les Chinois en ont une—et là, en façon d'exemple et d'hommage, il creuse de sa propre main un large et profond sillon.

La population des Attakapas est de celles dont nous avons le droit d'être fiers. Il est un sentiment qu'elle pousse jusqu'aux dernières limites, le patriotisme. Nulle autre n'a plus souffert pendant nos quatre années de drame, nulle autre n'a opposé à l'ennemi plus de bravoure et plus de persistance dans la bravoure. Elle a combattu, résisté jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la dernière cartouche, et aux jours funèbres des désastres et des capitulations, la pensée funèbre de Chenier a souvent hanté l'esprit de ses fils:

"Souffre, ô cœur gros de haine, affamé de justice!"

La paix signée, ces soldats endaillés sont redevenus d'excellents citoyens —et le sont restés, et le resteront, tant qu'on ne portera pas atteinte à leurs droits. Sous ce rapport la preuve a été faite.....

Le type purement créole se perpétue surtout aux Attakapas, et nous ne savons comment expliquer ce sentiment, mais chaque fois que nous avons eu la bonne fortune de nous retrouver dans ce charmant pays, il nous a paru que là —plus qu'autrepart—nous étions en Louisiane.

Il a produit bien des hommes qui ont laissé ou qui laisseront leur marque; dont l'Etat s'honore pour leur caractère et pour leur talent. Citons au courant de la plume—MM. A. DeClouet, A. Mouton, A. Voorhies, A. Landry, les familles Fusilier, Chrétien, Olivier, Bienvenu, Briant, Fournet, Simon, et enfin, l'honorable Alcibiade DeBlanc.

Ce dernier est incontestablement aujourd'hui l'individualité la plus saillante des Attakapas; il offre—en plein relief—tous les traits qui caractérisent les habitants de cette région. C'est une nature chevaleresque, avant tout; franche, exubérante, bien en dehors, sans aucun dessous, qui veut qu'on la lise à première vue, et qui, pour cela, tient toujours le livre grand ouvert. Sous cette apparence frêle il y a une vigueur, une force de résistance rare; sous cette extrême aménité, des violences et une énergie réelle, non pas relative comme celle de tant d'autres, mais absolue.

C'est un véritable tempérament de patriote, chez lequel les turpitudes de la politique actuelle soulèvent l'indignation, l'exaspération. Le dégoût le prend aussi au spectacle de tous ces pique-assiettes publics, possédés d'une fringale chronique de places, et qui, jamais rassasiés, quémandent, mendient toujours, n'ont pour tout culte que leur convoitise, et vendraient encore leur Dieu, si ce Dieu devait leur rapporter trente deniers; quitte à se pendre aussi après!

C'est la pureté de son caractère, c'est l'écœurement que lui causent ces pitoyables personnages, trop répandus aujourd'hui dans la politique, qui ont décidé l'honorable Alcibiade De Blanc à s'en retirer définitivement, et à refuser la candidature aux fonctions de Gouverneur que lui offre un groupe puissant. Dans une lettre, rendue publique, et dans une autre lettre qu'il nous adresse à nous-mêmes, le refus est accentué, péremptoire.

Néanmoins, nous avons l'espoir que si le parti démocrate insistait; s'il était démontré à M. De Blanc que sa personnabilité doit nous assurer mieux encore le succès, il ne persisterait point dans son refus.

A notre pénible surprise, à notre bien vif regret, il n'est pas resté sur ce banc de la Cour Suprême qu'il honorait, auquel il avait tant et tant de droits. Eh! bien, nous voudrions le voir monter plus haut; nous voudrions que son nom, essentiellement Louisianais, fût celui du prochain gouverneur de la Louisiane, si vigoureusement défendue par lui dans l'ordre militaire et dans l'ordre civil. Ja mais hautes fonctions n'auraient trouvé plus digne titulaire.

L'honorable CARLETON HUNT, le prochain représentant démocrate du premier district congressionnel de la Louisiane, est de retour des paroisses St-Bernard et Plaquemines, où, comme nous nous y attendions, les citoyens l'ont accueilli avec enthousiasme durant toute sa tournée électorale. Il était accompagné de MM. Albert Voorhies, Wynne Rogers, F. Dudenheber, Lionel Adams, James Wilkinson, Horace Dufour, Brooks, Bachemin et de plusieurs autres démocrates.

MM. Rogers, Adams, Frank Zacharie, H. P. Kernochan, J. B. Wilkinson, Horace Dufour et le major Beauregard ont prononcé des discours qui ont été fort applaudis.

Les planteurs sucriers et riziers, dont les intérêts sont si gravement menacés, comprennent toute l'importance de l'élection du 7 novembre, et sont décidés à donner une écrasante majorité à M. Hunt, qu'ils ont été à même d'apprécier. Ils confient, en toute sûreté, la défense des deux industries qui les font vivre et font vivre des milliers de républicains de couleur, au digne successeur de l'honorable R. L. Gibson, dont il continuera l'œuvre patriotique.

—Nous sommes heureux d'apprendre que les démocrates du troisième district congressionnel ont secoué leur apathie et, aujourd'hui, se montrent aussi actifs, aussi unis que leurs amis du premier et du deuxième districts. Les nouvelles que nous avons reçues, hier, des Attakapas ont, en partie, dissipé les craintes que nous inspirait la situation politique dans cette région de l'Etat.

Les conservateurs de la Louisiane ont adopté le cri de ralliement: UNE DÉLÉGATION UNANIME AU CONGRÈS.

Le Rév. Père Ryan, l'orateur et le poète, est arrivé, hier matin, dans notre ville, pour y donner une conférence, ce soir, à huit heures, au Washington Artillery Hall, au profit de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

Le produit de la "lecture" doit être ajouté à la somme que l'association forme, en ce moment, pour l'érection d'un tombeau.

Le sujet qu'a choisi le Père Ryan est: "Atheism and infidelity at the tribunal of reason and common sense."

La poste nous a transmis, hier, le premier numéro de l'*Ascension Demovrat*, publié à Donaldsonville.

La nouvelle feuille est rédigée avec talent. Nous lui souhaitons la bienvenue dans les rangs des conservateurs.

M. H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 7 oct.

[Communiqué.]

MM. les Editeurs de l'ABEILLE,

Le comité exécutif du *People's Party* (Parti du Peuple) me charge de déclarer que les publications et les rumeurs d'après lesquelles le comité de conférence du Parti du Peuple aurait refusé à avoir une conférence avec les Indépendants, ne sont nullement fondées.

Le Parti du Peuple n'a pour but que le bien du peuple, et l'obstination n'entre pas dans sa politique. Il repousse les bruits et les accusations.

Par ordre du comité exécutif du Parti du Peuple,

JH DUVIGNEAUD, Secrétaire.

Horsford's Acid Phosphate

Pour Dyspepsie.

Le Dr. C. S. ELLIS, Wabash, Ind., dit: J'ai prescrit le phosphate pour un homme qui s'était enivré à l'excès pendant quinze ans, mais qui s'était abstenu entièrement de liqueurs alcooliques depuis deux ans. Il croit que l'acide phosphate exerce sur lui une action très bienfaisante.

LOUISIANE.

L'Observateur de St-Martinville du 21 octobre:

Jeudi le temps s'est mis à la pluie et au froid et vendredi un froid sec et piquant nous a donné un avant goût de ce que nous réserve la saison d'hiver. Nos planteurs se devraient hâter pour la roulaison. La canne est superbe et pleine de promesses, mais il ne faudrait qu'une malencontreuse gelée pour réduire à néant toutes leurs espérances.

La cueillette de coton se poursuit toujours activement et les champs sont encore blancs comme neige. Les prophètes de mauvais augure ont eu tort, et la récolte dépassera tout ce qu'on en anticipait. Il se fera lourde récolte de coton dans la paroisse cette année, et nous pouvons encore nous considérer heureux. Le maïs est très abondant, et sommes toute, à quelques exceptions près, l'inondation au printemps n'aura pas été aussi désastreuse qu'on se l'imaginait.

—Les habitants s'occupent activement en ce moment des travaux de ferme, et ne visitent que fort peu nos villages. Le coton, favorisé par les temps exceptionnels que nous avons eus, donne une nouvelle pousse de fleurs et de grabots, et nos champs sont blancs comme neige. Aussi la cueillette continue bravement, et le rendement dépasse de beaucoup ce qu'on en anticipait. Le coton planté dans les terres qui ont été submergées cette année est de toute beauté, et donnera un résultat plus satisfaisant que le coton cultivé sur les terres hautes.

—Nous avons reçu, de M. C. D. Howe, comme échantillon un morceau de savon fabriqué par lui-même. La qualité en est bonne et ne laisse rien à désirer. M. C. D. Howe a l'intention d'établir ici une manufacture de savon sur une grande échelle pourvu toutefois qu'on le veuille patroniser. Nos marchands et hommes d'affaires comprennent trop qu'il est de notre intérêt de favoriser les industries nouvelles, pour ne pas faciliter autant que possible M. C. D. Howe dans son entreprise.

Ce sont ces industries qui rendent un village florissant, qui lui donnent du relief et de l'importance. Nos voisins d'Ibérie ont compris cela, aussi trouve-t-on dans ce village une activité et un mouvement de ville.

—On nous annonce que lundi dernier M. Jules Mouton de la paroisse Lafayette s'est tué accidentellement. Le fusil est parti dans ses mains au moment où il le prenait, et il en a reçu la décharge en pleine poitrine. La mort a été instantanée. M. Mouton était âgé d'environ quarante ans.

—Kellogg tonne contre le juge Beattie, et le juge Beattie s'escrime contre lui.

Et Ackland? Il juge des coups, marque les points et rira à gorge déployée, dans le prochain Congrès, des querelles de ses concurrents.

—Deux autres excursions sont annoncées pour la fin de ce mois—l'une d'Ibérie à Thibodaux, nous dit-on; l'autre, de Washington à la Nile-Orléans.

Les amateurs de courses en chars pourront s'en donner à cœur joie.

La *Sentinelle de Thibodaux*, du 31 octobre:

Nous voilà déjà presque à la fin du mois d'octobre, et il nous semble que les travaux de la roulaison ne marchent pas aussi vite qu'ils devraient. A peine y a-t-il, dans la paroisse, une douzaine de usineries qui tout en opération. Il est vrai qu'il y a encore des planteurs dont les travaux de réparation à leur outillage ne sont pas tout à fait complétés. Mais il en est d'autres qui sont prêts et qui attendent un changement de température pour commencer, espérant obtenir un rendement plus satisfaisant que ceux qui ont commencé dans les premiers jours d'octobre. Il est vrai que s'il faisait moins chaud, la canne n'aurait qu'à gagner en matière saccharine. Mais, d'un autre côté, si les gelées viennent de bonne heure, comme on le prédit, il y a toutes chances de perdre une partie de la récolte. En attendant, espérons que tout ira pour le mieux.

Les eaux du bayou sont descendues au niveau le plus bas. Ce n'est qu'avec peine que les chaloupes, qui remplacent les bateaux à vapeur pour le transport du fret, peuvent naviguer.

Le *Méridional d'Abbeville*, (paroisse Vermilion), du 21 octobre:

Il serait, paraît-il, question d'établir des usines centrales à plusieurs points, le long de la route que doit parcourir le chemin de fer qui s'élèvera de la Nouvelle Ibérie du côté d'Abbeville. Ce serait une compagnie française qui aurait ce projet en vue. Par exemple, on placerait une usine près de la Petite Anse, une au Marais Carlin et une dernière aux environs de Abbeville. Ces centres, il s'étendraient dans la campagne d'autres chemins sur lesquels on transporterait, par le moyen de charmulet, la canne à sucre des petits habitants qui n'ont pas le moyen de transport.

On achèterait leurs récoltes sur le lieu, jusqu'à la tonneau. Par ce moyen, ils en disposeraient facilement et sans frais. Ce serait vraiment une belle entreprise qui développerait beaucoup les ressources du pays et encouragerait l'agriculture. Nous souhaitons, de tout cœur, que ce grand projet soit mis à exécution.

Il y a plusieurs moulins à vapeur aux environs, mais aucun d'eux n'a une chose essentiellement nécessaire, qui est le moulin à riz, qui s'adapte si facilement. Un moulin de ce genre ferait de bonnes affaires: comment se fait-il que notre ami et citoyen John Brockshier n'ait pas encore eu cette heureuse idée?

Le *Journal de Ibérie*, du 21 octobre:

Le temps se maintient au beau, les récoltes sont superbes. La cueillette du coton se fait rapidement. La roulaison est commencée sur plusieurs habitations, et le rendement est très satisfaisant.

—Les affaires sont calmes dans notre village. Les marchands se plaignent et attendent avec impatience le sucre qui ne tardera pas à arriver. Les chemins publics sont praticables.

—La grande excursion de la Nouvelle Ibérie à Thibodaux sous les auspices de la Cie de pompiers America No 2 et de la Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle d'Ibérie aura lieu le 29 du courant. Le train partira de la Nile-Ibérie à 7 heures du matin, arrivera à Thibodaux vers 10 heures; repartira le même jour vers 5 heures et demie de l'après-midi et sera de retour vers 10 heures du soir. Prix du billet, aller et retour, $2 00. Toutes les compagnies du "fire department" et les sociétés de bienfaisances de Thibodaux, se préparent, dit-on, à les recevoir cordialement.

Le *Courrier des Opelousas* (paroisse St-Landry), du 21 octobre:

L'excursion au bénéfice de la Loge Crescent No. 23 des Chevaliers de Pythias, d'Alexandrie, à la Nouvelle Orléans, le 14 courant, a obtenu un grand succès. Il y avait environ 600 excursionnistes, parmi lesquels beaucoup de dames.

C'était M. H. B. Verret, aidé d'un comité spécial, qui s'était chargé de toute la direction de cette excursion. Des précautions avaient été prises pour qu'il n'y eût pas trop de foule dans les chars, et que le voyage se fît d'une façon confortable. Favorisée par un temps magnifique, l'excursion a été on ne peut plus agréable.

C'est vraiment dommage qu'il ne s'organise pas de plus nom breuses excursions à la Nouvelle-Orléans; elles sont d'une grande utilité pour nos planteurs, qui peuvent ainsi, pour une somme insignifiante, visiter la ville et y faire leurs affaires.

—Nous trouvons dans le même journal une longue description de la plantation de Camp Hamilton, située à un mille à l'Est d'Opelousas, et placée sous la direction de M. Arthur de Génères, depuis deux ans. M. de Génères en a fait une véritable ferme-modèle. Il a déjà 225 acres consacrées à la culture de la canne, et il va en planter 150 autres, l'an prochain. Il compte faire de 275 à 300 boucaults de sucre, si les travaux de la roulaison ne sont contrariés par aucun accident atmosphérique.

M. de Génères a établi sur toute cette habitation un système de drainage qui a singulièrement bonifié les terres.

Le *Donaldsonville Chief*, (paroisse Ascension), du 21 octobre:

Appréciant les bienfaits que doivent procurer à leur localité la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la vallée du Mississipi, le maire et les aldermen de Clinton ont accordé à cette ligne, sans aucune condition, le droit de passage à travers les rues de leur ville.

—M. J. P. Ball, éditeur de l'*Eagle*, de Concordia, a perdu deux filles dans l'incendie du steamboat *Lee*. Les cadavres des deux infortunées n'ont pas été retrouvés. Le malheureux père a reçu des marques de sympathie de toute la presse de l'Etat.

—La Presse et la population des paroisses du nord de la Louisiane sont fort inquiètes, et à juste titre. Tout les porte à croire que la levée Ashton, dans la paroisse Carroll, ne sera pas réparée, cette année. La brèche est de quatre milles et demi de longueur; elle va livrer une vaste contrée aux envahissements du Mississipi, à l'époque des grandes eaux. Un appel sera fait bientôt à la commission du fleuve, pour en obtenir la clôture de cette énorme crevasse.

—Nous pouvons affirmer qu'il ne peut y avoir, dans toute la Louisiane, de plus beaux échantillons de sucre que ceux que nous a envoyés M. Dominique Gentil, de l'habitation Yale. Le grain est énorme; nous n'en avons jamais vu de plus gros, et la couleur est excellente.

Le *People's Vindicator*, (paroisse Natchitoches) du 21 octobre:

Le sénateur Jonas va rejoindre l'Hon. Newton C. Blanchard, le candidat du 4e district au Congrès, le 24 octobre, et continuera avec lui la campagne.

—Tout nous indique que le marshal des Etats-Unis J. C. Weeks, sera le candidat républicain de ce district pour le Congrès.

C'est une raison de plus pour que les démocrates se donnent la main et enlèvent triomphalement l'élection de notre candidat, l'Hon. Blanchard. Il faut que la Louisiane envoie à Washington une délégation unanimement démocratique.

—Nous venons de recevoir le premier numéro d'un journal publié à Leesville, paroisse Vernon. Il porte le titre de *Clinton Condenser*, et est rédigé par M. John F. Smart, junior.

—Le temps a été humide et désagréable, toute la semaine. Chaque jour, nous avons eu plusieurs ondées; un vrai temps d'automne, pluvieux, froid; le vent souffle du nord-ouest, et il nous faut songer à nous vêtir chaudement.

Il y a encore une grande quantité de coton dans les champs. Les trois quarts des grabots sont ouverts. La continuation des pluies actuelles pourrait occasionner de graves dommages; s'il n'y a pas de changement dans la température, une grande quantité de coton sera perdue.

Le *Terrebonne Times*, (paroisse Terrebonne, du 21 octobre:

Ce journal se plaint de ce que le chemin qui longe le Bayou Dularge est en très mauvais état. S'il n'est pas réparé bientôt, il deviendra impossible aux planteurs de transporter leurs cannes.

—M. Daspit, sur la plantation Houndras, a l'une des plus belles récoltes de la paroisse. Il aime mieux continuer à rouler, sans interruption, qu'à attendre que le temps se rafraîchisse; il ne veut pas être surpris par la gelée.

Couronnes.—A la veille de la Toussaint nous devons appeler l'attention de nos lecteurs sur le riche assortiment de couronnes que vient de recevoir M. B. Sembre. Riche, avons-nous dit, ajoutons aussi, varié, car dans cette collection on l'on ne voit que de jolis modèles, se trouvent aussi des couronnes simples, modestes, en même temps que de bon goût—et qui peuvent être obtenues aux prix les plus modérés. Faites donc une halte au coin des rues Royale et St-Louis, chaussées de gracieux bouquets, dont tous les articles sont marqués en chiffres connus, et vous reconnaîtrez que nous n'avons rien écrit de trop.

De l'éminent W. L. Aimon,

Président du Collège Médical de Halifax, N. S

"Colden's Liquid Beef Tonic" est un medicament sans égal pour la *fièvre, l'indigestion* et la *débilité*; il n'a pas d'égal pour les malades de femme. *Si en prenez pas d'autre des pharmaciens.*

Décédé, le 19 octobre 1882, à 11 1/2 heures du soir, sur son habitation à la paroisse St-Jean Baptiste, à l'âge de 84 ans, 9 mois et 26 jours, M. VALSIN BOZONIER MARMILLION.

Décédé, lundi, 23 octobre, à 6 30 du matin, à l'âge de 15 ans et 1 mois, CULBERTH B. ABADIE, fils unique de E. A. Abadie et de Babette Dunkel.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en renom.

Vieux Whisky, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de Sta-Vérena véritable, etc. etc. etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

PITTSBURG

CHARBON. CHARBON.

45

Sous le baril livré à domicile.

DESFORGES, MONTAGNET & Cie,

Rues Gravier et Carondelet.

6août- 4m p p

Salle de l'Association de Bienfaisance des Bouchers de la Nile-Orléans.

ASSEMBLÉE Générale extraordinaire—Les officiers et les membres de cette société sont requis d'assister à une réunion extraordinaire, qui aura lieu JEUDI, 26 octobre 1882, à 6 heures précises du soir, à la salle des séances, rue Poydras et Dryades. La plus grande ponctualité est requise.

Des amendements à la constitution seront soumis à l'assemblée.

Par ordre du président,

GUILLAUME PÉRÉS, Secrétaire. P. ESTEBEN, 24oct—3f

A partir de Dimanche, 22 octobre, les TRAINS D'EXCURSION DU DIMANCHE par le chemin de fer Louisville et Nashville seront suspendus pour la saison.

JOHN KILKENNY, A. G. P. A. J. T. HARAHAN, Surintendant. 24oct—3f—24 26 28

Perdu.

DANS les rues Camp, Canal ou Royale, entre Poydras et Bienville, une paire de boucles de soie blanche, avec broderie à jour, dans. Le personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter à la maison Syme & Cie, No 128, rue du Canal. 24oct—2f

Perdu,

DIMANCHE soir, un MÉDAILLON contenant une photographie. La personne qui le rapportera au No 101 de la rue Bienville, recevra une récompense de $5. 24 oct—1f

Modes, Modes,

CHAPEAUX-MODELES.

Mme A. B. Bech

69 - STE-ANNE - 69

ENTRE BOURBON ET ROYALE.

INVITE respectueusement ses amies et connaissances et les dames en général à venir examiner son assortiment de

Nouveaux chapeaux modèles de Paris

qu'elle vend aux prix les plus modérés.

Chapeaux sur commande pour Dames, Demoiselles et Jeunes Filles, livrés dans le plus bref délai. 22 oct—2f

Defossez French Opera Company,

Messieurs les souscripteurs sont priés de passer au Ticket Office 135 Canal St. (Werlein's Music Store), à partir de LUNDI, 23 octobre, pour recevoir conformément à leur souscription les billets formant la première moitié de la souscription dès à l'arrivée de la compagnie.

CHARTE,

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nile Orléans.

CE dix septième jour du mois d'octobre de l'an de N. S mil huit cent quatre vingt-deux, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent septième, pardevant moi, Théodule Huteson, notaire de la paroisse d'Orléans, ville de la Nile Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné à cet effet, et en présence des témoins ci après nommés ainsi que le soussigné, ont comparu personnellement les parties qui signent plus bas, lesquelles déclarent que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, décrétées dans ce but, elles ont convenu, et par les présentes conviennent, en s'y engageant en leurs noms et aux noms de ceux qu'elles représentent, aussi bien qu'en nom des personnes qui pourront plus tard s'associer à elles et à leurs successeurs, de se constituer en corporation pour effectuer des assurances contre l'incendie et les risques de mer et de rivière, et d'autres assurances, en vertu des obligations, stipulations et réglements suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER.

La dite corporation se fonde sous le nom et la désignation de "SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS", avec domicile dans la ville de la Nile Orléans. Elle commencera ses opérations dès qu'elle se sera conformée aux exigences de la loi. Sa durée sera de quatre-vingt-dix ans à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt de la manière prescrite ci-après. Pendant tout le temps de son existence, elle jouira du droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, revêtir ses actes du sceau de l'Etat de la Louisiane et les faire précéder du nom de ladite corporation. Elle pourra posséder, recevoir, acheter, vendre et transférer de toute autre façon, en son nom, des biens mobiliers et immobiliers. Elle nommera et désignera les administrateurs, directeurs et employés que ses besoins et ses intérêts exigeront. Elle décrétera tels réglements et sous réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration de ses affaires. Elle possédera et exercera généralement toutes les pouvoirs et privilèges que la loi accorde aux corporations. Son président, et en l'absence de ce dernier, son secrétaire sera la personne à laquelle seront servies les assignations, notifications et autres pièces judiciaires adressées à la corporation.

ARTICLE DEUX

Le but pour lequel la dite "Southern Insurance Company of New Orleans" est créée, et la nature des affaires qu'elle doit faire, sont indiqués ci-après:

Elle assurera les navires, bateaux à vapeur, marchandises, cargaisons, espèces, métaux précieux, commissions, profits, lettres de change, traites et autres créances, intérêts et prêts sur navires, et opèrera généralement toutes les assurances concernant les risques de mer, de terre et de transport.

La dite compagnie peut se faire réassurer contre tous les risques sur lesquels elle aura émis des assurances.

ARTICLE TROIS.

Le capital social de la compagnie est fixé à trois cent mille dollars, divisé en trois mille actions de cent dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière prescrite par l'article six de cet acte

La compagnie est autorisée à commencer ses opérations dès que le capital social aura été souscrit et les obligations de la loi remplies.

Le capital social de la compagnie peut être porté à une somme quelconque qui n'excèdera pas un million de dollars, de la manière prescrite par l'article neuf de cet acte

Aucun actionnaire ne sera responsable pour les contrats ou les fautes de cette corporation au delà de la balance qu'il devra encore à celle ci sur les actions qu'il pourra posséder dans le capital social. Aucun vice de forme contre la réunion de la compagnie ne pourra non plus frapper de nullité le présent acte d'incorporation ni soustraire aucun actionnaire à une responsabilité pécuniaire dépassant le montant de la balance qu'il pourra devoir encore à la compagnie sur ses actions.

ARTICLE QUATRE.

Tous les pouvoirs de la Compagnie seront exercés par un Conseil de Direction composé de douze membres au moins et de vingt-neuf membres au plus de la compagnie, lesquels seront élus au scrutin le premier lundi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le premier lundi de décembre 1882 à l'endroit que la Direction existante pourra désigner dans la ville de la Nile Orléans.

Avis de la dite élection sera donné quatorze jours auparavant au moyen d'annonces faites dans deux journaux de la dite ville. La dite Direction nommera trois membres de la Compagnie pour présider comme inspecteurs à la dite élection, et dans le cas où un de ces inspecteurs refuserait ou manquerait d'agir en cette qualité, le président pourra nommer un autre inspecteur pour le remplacer.

Nul ne pourra être directeur de la Compagnie à moins d'être, au nombre de cinq actions au moins, et de posséder en son nom aucune somme inférieure à celle pour laquelle il aura été élu directeur, et de la posséder en son nom personnel, ou en qualité d'agent, ou au nom de la raison sociale dont il peut être membre, et conjointement au moins du capital social de la Compagnie.

Cinq directeurs constituront la majorité requise nécessaire pour délibérer et agir, excepté dans le cas où il s'agira d'élire les officiers de la Compagnie, ou d'ajourner, ou de lever une somme jugée utile pour le Conseil de Direction.

Le Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le premier lundi de février qui suivra l'élection et exercera son mandat jusqu'à ce que ses successeurs aient été élus et soient reconnus en leur nouvelle qualité. Les membres recevant une pluralité des voix seront considérés comme élus et reconnus comme tels.

Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour fixé à cet effet, le Président fera procéder à l'élu trois jours après où elle aurait dû d'abord se faire, et en donnera avis au moyen d'annonces dans un journal au plus, publié dans la ville de la Nouvelle Orléans

Le Conseil de Direction, chaque année, à sa première réunion, excepté celle où il sera procédé de l'organisation conformément à l'article cinq de cet acte, élira un président et un vice-président qui seront et seront membres de la Direction et qui rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et reconnus.

Le président devra présider toutes les réunions de la Direction, et de la Compagnie, signer les polices et diriger en général les affaires de la Compagnie sous la surveillance du Conseil de Direction. Quand le président sera absent, le vice président le remplacera.

Le Conseil de Direction est revêtu de pleins pouvoirs pour rédiger et voter tels réglements et sous réglements qu'il croira nécessaires pour la bonne administration de la Compagnie et de ses affaires. Il est bien entendu que les dits réglements ne devront pas être contraires à l'esprit et à la lettre de cet acte d'incorporation ou aux lois de l'Etat. Ledit Conseil de Direction est en outre pleinement autorisé à procéder à tels actes et à faire tout ce qui sera nécessaire pour donner leur plein effet au but en vue que se propose la Compagnie. Il aura aussi le droit de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein.

Chaque actionnaire, aux élections, aura, par soumissionnement ou par procuration dûment à un sûr fragé par action du capital social qu'il possédera, jusqu'à concurrence de cinquante actions ou votes et pas davantage. Aucun actionnaire ne pourra voter sur des actions qui lui auraient été transférées dans les trois mois précédant la dite élection.

ARTICLE CINQ.

Le Bureau de la Compagnie se composera d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de tels autres officiers que le Conseil de Direction jugera nécessaires.

Dans le but d'organiser la Compagnie, Ernest Miltenberger en sera le président et H. Gally le vice président; en outre, les personnes ci-après désignées composeront le premier Conseil de Direction. Tous exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et reconnus. Ils sont revêtus de tous les droits et pouvoirs qui en font partie, et pourront accomplir tous les actes, non stipulés dans la présente charte, qui seront nécessaires pour donner un plein effet aux fins de cette corporation.

Conseil de Direction.—MM.

Emile L Carrière,	Louis Bush,
J J Gidiere,	G P Harrison,
B F Chambers,	D Fajo,
Gilbert H Green,	H E Shropshire,
M Schwabacher,	J A Duflilo,
J A Lafaye,	J H Menge,
John T Moore, Jr,	P A Villermin,
Adolph Meyer,	George H Dunbar,
E L Forstall,	F G Ernst,
Joseph David,	J Hernstein,
D A S Vaught,	R B Urban,
L Lacassagne,	Henry Lehmann,

Thos J Woodward.

ARTICLE SIX.

Les souscripteurs au capital social de cette compagnie paieront comptant dix pour cent, ou dix dollars par action, et, pour les 90 pour cent restant, ils donneront leurs billets ainsi échelonnés:

Quinze pour cent seront payés six mois après la date de l'organisation de la compagnie.

Vingt-cinq pour cent seront payés dix-huit mois après la date de l'organisation de la compagnie.

Vingt-cinq pour cent seront payés vingt-quatre mois après l'organisation de la compagnie.

Vingt-cinq pour cent seront payés trente-six mois après l'organisation de la compagnie.

Pour les souscriptions précédentes, des reçus sont transférables, signés par le président et par le secrétaire, seront livrés aux souscripteurs reconnaissant le montant payé comptant et les billets remis à la compagnie. Ces reçus seront rendus à la compagnie quand les versements de l'action seront émis, comme il y est pourvu dans cet acte.

Le non-paiement des billets, à leur échéance, entraînera la forfaiture de toutes les actions au profit de la Compagnie, avec tous les crédits, tous les intérêts et tous les bénéfices qui y sont attachés. Il est néanmoins bien entendu que les directeurs, à une assemblée régulière du Conseil, pourront accorder des délais qu'ils jugeront convenable.

Il ne sera émis aucun certificat d'action avant que la dite action ait été payée en plein, ni pour aucune somme au-dessous de cent doll